

Voté le 28 mai 2017

DÉPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité



**MAIRIE de ROQUEMAURE**  
**30150**

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 25 AVRIL 2014 A 18H30**

Étaient présents : André HEUGHE, Maire, Patrick MANETTI, Mireille GROS-JEAN, Anne-Marie GOURIOU, Jean-Marc TAILLEUR, Franca DI SALVO, Hervé FARDET, Mireille DAINESI, Adjoint,

Henri ROUSSILLON, Marguerite MAESTRINI, Alain DIVINE, Michèle BONNARD, Sylvain REBOUL, Solange HOFFMANN, Patrick POULENAS, Dorothée LAROCHE (à partir du Dossier N°2), Luc PIARD, Stéphanie BOBIN, Michel AHMED-OUAMEUR, Nadia CHALVIDAN, Nathalie NURY, René RODRIGUEZ, Karine FERRARO, Marie-Claire GRANIER, Luc ROUSSELOT, Jacques BAUZA, Michel BERARDO, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Dorothée LAROCHE qui donne pouvoir à Mireille GROS-JEAN (dossier N°1)

Joël BARTHEE qui donne pouvoir à Hervé FARDET

Raymonde ROTH qui donne pouvoir à Patrick MANETTI

-----

Secrétaire de séance : Mireille DAINESI

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°1 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET COMPTE DE GESTION – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

« Le Compte Administratif de l'Eau est détaillé à l'Assemblée municipale considérant que la commission municipale s'est réunie le 22 avril 2014

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE le Compte Administratif 2013 du budget annexe de l'Eau joint, qui présente les résultats suivants :

**EXPLOITATION**

Dépenses d'exploitation	77 100.32
Recettes d'exploitation	118 816.23
Report excédent 2012	130 996.04
Soit un résultat de 172 711.95	

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	62 654.55	
Recettes	65 493.89	
Excédent reporté 2012	18 745.93	soit un excédent de 21 585.27

Restes à réaliser en dépenses	16 938.20
Restes à réaliser en recettes	697.82
Soit un excédent d'investissement global de 5 344.89 »	

Voté le 28 mai 2017

**Le Maire sort de la salle pour voter le Compte Administratif car il en est l'ordonnateur :**

**26 POUR – 2 ABSTENTIONS (BERARDO, ROUSSELOT)  
ADOpte A LA MAJORITE**

**VOTE du Compte de Gestion**

« Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du budget de l'Eau

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu la commission municipale des finances réunie le 22 avril 2014,  
Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de l'Eau dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. »

**29 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°2 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2014 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

« Le Budget Primitif 2014 de l'Eau est présenté à l'Assemblée municipale par chapitres et articles considérant que la commission municipale s'est réunie le 22 avril 2014. Il est rappelé que le budget est voté par chapitres et en investissement, par opérations.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE le budget primitif 2014 de l'EAU joint, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'exploitation	290 827.78
Section d'investissement	498 054.03 »

M. BERARDO demande une explication car au BP 2013 il y avait 400 000 € de crédits pour Hannibal et à ce BP, il n'y a plus que 5000€ ; est-ce que cela veut dire que la nouvelle municipalité ne veut plus le faire ?  
M. TAILLEUR répond qu'ils veulent le faire mais que le financement est en cours et que l'Avant Projet ne dit pas la dépense exacte. Quand le financement sera terminé, la dépense sera rajoutée par Décision Modificative.

Mme NURY précise qu'elle votera CONTRE car Hannibal a été enlevé.

M. BERARDO votera de même.

**22 VOIX POUR – 7 CONTRE (NURY, RODRIGUEZ, FERRARO, GRANIER, BAUZA,  
BERARDO, ROUSSELOT)  
ADOpte A LA MAJORITE**

Voté le 28 mai 2017

**DOSSIER N°3 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET COMPTE DE GESTION – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

« Le Compte Administratif de l'Assainissement est détaillé à l'Assemblée municipale considérant que la commission municipale s'est réunie le 22 avril 2014.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE le Compte Administratif 2013 du budget annexe de l'Assainissement joint, qui présente les résultats suivants :

**EXPLOITATION**

Dépenses d'exploitation 130 442.80

Recettes d'exploitation 250 117.57

Report excédent 2012 0

Soit un résultat global de 119 674.77 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses 319 813.41

Recettes 618 342.88

Report déficit 2012 157 795.81 soit un excédent de 140 733.66

Restes à réaliser en dépenses 1 327.56

Restes à réaliser en recettes 3 588.62 soit + 2 261.06 »

**Le Maire sort de la salle pour voter le Compte Administratif car il en est l'ordonnateur :**

**26 POUR – 2 ABSTENTIONS (BERARDO, ROUSSELOT)  
ADOpte A LA MAJORITE**

**VOTE du Compte de Gestion**

« Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 de l'Assainissement

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que la commission municipale s'est réunie le 22 avril 2014,

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. »

**29 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

Voté le 28 mai 2017

**DOSSIER N°4 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2014 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT –  
RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

« Le Budget Primitif 2014 de l'Assainissement est présenté à l'Assemblée municipale par chapitres et articles considérant que la commission municipale s'est réunie le 22 avril 2014. Il est rappelé que le budget est voté par chapitres et en investissement, par opérations.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE le budget primitif 2014 de l'Assainissement joint, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'exploitation	311 545.48
Section d'investissement	659 003.99 »

M. ROUSSELOT pense se souvenir sur le panneau de chantier de la Rue Gérard Philippe d'avoir vu des subventions et se demande pourquoi il n'y en a pas pour Hannibal.

M. TAILLEUR indique qu'il n'y a pas eu de subvention non plus pour la Rue Gérard Philippe.

**22 VOIX POUR – 7 CONTRE (NURY, RODRIGUEZ, FERRARO, GRANIER, BAUZA,  
BERARDO, ROUSSELOT)  
ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°5 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2013 DU BUDGET GENERAL  
– RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

« Le Compte Administratif 2013 du Budget général est détaillé à l'Assemblée municipale considérant que la commission municipale s'est réunie le 24 avril 2014.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE le Compte Administratif 2013 du budget général joint, qui présente les résultats suivants :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses :	4 801 366.21 €
Recettes :	5 429 831.96
Excédent 2013 :	628 465.75
Report d'excédent net 2012 :	887 692.78
Global d'excédent fin 2013 :	1 516 158.53

**INVESTISSEMENT**

Dépenses 2013	1 071 546.55
Déficit 2012	283 380.47
Recettes 2013	932 084.66 soit un déficit d'investissement de 422 842.36

Restes à réaliser en dépenses	605 367.92
Restes à réaliser en recettes	328 722.00 soit – 276 645.92 €

Soit un besoin de financement de 699 488.28

DIT qu'un dépassement de crédits au chapitre 16 – remboursement du capital des emprunts, constaté pendant la journée complémentaire, dû à un mauvais montant d'une première annuité du paiement du capital du nouvel emprunt à la Caisse d'Epargne N°8269872 communiqué dans le tableau d'amortissement (9 685.12 € au lieu de 9709.45 €) par

Voté le 28 mai 2017

*virement automatique n'a pas permis de mandater l'annuité complète, intérêts et remboursement du capital, de cet emprunt sur le Budget 2013. En accord avec la Trésorerie, le mandatement a eu lieu sur l'exercice comptable 2014. »*

M. BERARDO réitère sa demande du rapport de la CLECT de l'année dernière pour justifier le nouveau montant de l'Attribution de Compensation 2013 et M. TAILLEUR va le demander à la CCCRG.

**Le Maire sort de la salle pour voter le Compte Administratif car il en est l'ordonnateur :**

**26 POUR – 2 ABSTENTIONS (BERARDO, ROUSSELOT)  
ADOpte A LA MAJORITE**

**VOTE du Compte de Gestion**

*« Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des compte de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,*

*Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 du budget général,*

*Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,*

- 1 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire,*
- 2 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*
- 3 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*

*Vu la commission municipale des finances réunie le 24 avril 2014,*

*Le Conseil Municipal,*

*DECLARE que le compte de gestion du budget général dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. »*

**29 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°6 – FINANCES –VOTE DU RESULTAT 2013 DU BUDGET GENERAL – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

*« Après avoir voté le Compte Administratif 2013 du Budget général et son résultat de 1 516 158.53€,*

*Considérant le besoin de financement de ce budget de 699 488.28 €,*

*Après avis de la commission municipale s'est réunie le 24 avril 2014*

*Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré*

*APPROUVE l'affectation du résultat qui est de 1 516 158.53 € :*

<i>. 1068 – Excédents capitalisés</i>	<i>699 488.28</i>
<i>. 002 – excédent reporté</i>	<i>816 670.25 »</i>

**28 VOIX POUR – 1 ABSTENTION (MANETTI)  
ADOpte A LA MAJORITE**

Voté le 28 mai 2017

## **DOSSIER N°7 – FINANCES – IMPOTS LOCAUX 2014 – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

« En fonction du résultat 2013 et du besoin d'équilibre du Budget Primitif du budget général 2014 et au vu de l'état fiscal des taxes directes locales, il est proposé le maintien des taux des trois taxes.

La commission municipale s'est réunie le 24 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE le maintien des taux des trois taxes locales selon les données suivantes :

### **TAXE D'HABITATION**

. Bases provisoires : 6 279 000 soit une augmentation de 3.17 % par rapport à 2013

Taux 2013 = 12.2

Taux 2014 proposé = 12.2

Produit attendu = 766 038 €

### **FONCIER BATI**

Bases provisoires : 5 715 000 soit une augmentation de 4.12 % par rapport à 2013

Taux 2013 = 16

Taux 2014 proposé = 16

Produit attendu = 914 400 €

### **FONCIER NON BATI**

Bases provisoires : 169 000 soit une diminution de 1.11 % par rapport à 2013

Taux 2013 = 78.20

Taux 2014 proposé = 78.20

Produit attendu = 132 158 €

TOTAL DU PRODUIT ATTENDU = 1 812 596 € soit +3.32 % par rapport à 2013

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y relatif »

**29 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

## **DOSSIER N°8 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2014 DU BUDGET GENERAL – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

« Le Budget Primitif général 2014 est présenté à l'Assemblée municipale par chapitres et articles considérant que la commission municipale s'est réunie le 22 avril 2014. Il est rappelé que le budget est voté par chapitres et opérations en investissement.

Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré

APPROUVE le Budget Primitif 2014 joint, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement 5 995 026.36 €

Section d'investissement 4 556 190.46 €

DIT qu'un dépassement de crédits au chapitre 16 – remboursement du capital des emprunts, constaté pendant la journée complémentaire, dû à un mauvais montant d'une première annuité du paiement du capital du nouvel emprunt à la Caisse d'Epargne N°8269872 communiqué dans le tableau d'amortissement (9 685.12 € au lieu de 9709.45 €) par virement automatique n'a pas permis de mandater l'annuité complète, intérêts et remboursement du capital, de cet emprunt sur le Budget 2013. En accord avec la Trésorerie, le mandatement a eu lieu sur l'exercice comptable 2014. »

Mme NURY demande une explication sur l'écart important sur le compte Caisse de Retraite au 012 et M. TAILLEUR répond que ce n'est qu'une mauvaise affectation de crédits au compte.

Voté le 28 mai 2017

M. BERARDO demande pourquoi le tableau du personnel ne reflète pas le prévisionnel où il y a 400 000€ de plus qu'avec le réalisé. M. TAILLEUR indique qu'il s'agit justement d'une prévision

M. BERARDO demande pourquoi la subvention au CCAS présente 12 000€ en plus. M. TAILLEUR répond qu'avec le départ à la retraite d'un agent et sa remplaçante, il y a des mois de salaire en doublon, qu'il y avait un gros excédent reporté en 2013 alors qu'en 2014, il n'est plus que d'environ 3000€.

M. BERARDO demande si l'opération 124, avec la démolition des deux garages préemptés Blanc est vraiment une priorité budgétaire en dehors des problèmes de sécurité. M. TAILLEUR précise qu'on n'a pas le choix en fonction de l'état réel du bâtiment.

M. BAUZA pense que 250 000 € d'études, ça fait cher ; est-ce qu'on ne pourrait pas trouver une autre solution, avec un technicien en interne par exemple.

M. MANETTI pense qu'on peut difficilement faire autrement. Même avec un DST qui ferait les petits travaux mais pour le reste, les études restent indispensables.

M. BERARDO demande de coût des nouveaux rythmes scolaires. Mme GOURIOU explique que c'est encore flou et qu'a priori, la somme de 170 000€ a été avancée. M. BERARDO regrette que ça ne soit pas prévu dans le budget. Mme GOURIOU poursuit qu'ils étaient contre pendant la campagne électorale mais qu'au vu du terrain et de l'Inspection académique c'est autrement. La municipalité attend l'assouplissement de la réforme qui doit bientôt paraître ; les TAP pourraient être regroupés sur une demi-journée. En attendant, une réunion est prévue avec les parents d'élèves et les enseignants le 12 mai.

M. BERARDO reprend les 1.9 M€ d'emprunt inscrits au BP et dit que ça n'est pas possible puisqu'en fait ça correspond au besoin d'emprunt d'un mandat.

**22 VOIX POUR – 7 CONTRE (NURY, RODRIGUEZ, FERRARO,  
GRANIER, BAUZA, BERARDO, ROUSSELOT)  
ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°9 – TRAVAUX – CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL GENERAL – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI**

*« Le Conseil Général du Gard a proposé à la commune une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour l'étude d'aménagement de sécurité de la traversée sur la départementale 976 située dans l'agglomération. La commission permanente du Conseil Général du Gard a votée cette participation le 27 février 2014.*

*Une dépense de 45 815 € HT est affichée pour une aide de 60% soit 27 489 €.*

*Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré*

*APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir avec le Conseil Général du Gard pour l'étude d'aménagement de sécurité de la traversée,*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention, »*

Le CD 976 correspond à la Route de Nîmes.

**29 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°10 – ENVIRONNEMENT – SMD GARD – AVIS POUR ADHESION DE COLLECTIVITES – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI**

*« Par lettre reçue le 11 avril 2014, le Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux aquatiques du Gard nous informe que le SMD a décidé à l'unanimité en séance du 17 mars 2014 l'adhésion de la commune d'Estézargues, la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes « Terres solidaires », la communauté de communes Pays d'uzès, la communauté de communes de Cèze Cévennes. Pour les communautés de communes et celle d'Alès Agglomération, il s'agit d'une régularisation suite à la création de leur nouvelle structure.*

Voté le 28 mai 2017

*L'avis des membres de ce syndicat est obligatoire dans un délai de deux mois ; à défaut, l'avis est réputé favorable.*

*Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré*

*EMET un avis favorable à l'adhésion de la commune d'Estézargues, la Communauté d'agglomération Alès Agglomération, la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes « Terres solidaires », la communauté de communes Pays d'uzès, la communauté de communes de Cèze Cévennes. »*

**29 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°11 – INTERCOMMUNALITE – DESIGNATION DES DELEGUES AU SMD GARD –  
RAPPOrTEUR : M. LE MAIRE**

*« Il s'agit du Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux aquatiques du Gard dont la commune est adhérente.*

*Sur proposition du Maire,*

*Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré*

*DESIGNER les délégués suivants pour siéger au SMD Gard :*

- Délégué titulaire : Sylvain REBOUL*
- Délégué suppléant : Patrick MANETTI »*

**29 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°12 – SOCIAL – CONVENTION AVEC LE CIDFF 2013 – 2015 – RAPPOrTEUR : Mireille GROS-JEAN**

*« Pour poursuivre l'action du Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles du Gard au CCAS au travers de permanences avec mise à disposition d'une juriste pour informer les personnes dans les domaines juridique (droit de la famille, droit du travail, droit pénal, violences conjugales etc.) et sur la législation sociale.*

*Il est proposé de poursuivre la collaboration avec cet organisme pour 3 ans avec régularisation depuis septembre 2013, pour 2 permanences par mois. La permanence est à l'échelle cantonale, il convient de solliciter les communes concernées.*

*Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré*

*APPROUVE la convention à signer avec le CIDFF du Gard du 1<sup>er</sup> septembre 2013 pour 3 ans au coût de 2350€ par an, SOLLICITE les communes de Montfaucon, Saint Geniès-de-Comolas, Saint Laurent-les-arbres, Sauveterre et Tavel pour participer à cette dépense comme les années précédentes selon une répartition à l'habitant selon les derniers chiffres de l'INSEE*

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y relatif »*

**29 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°13 – ASSOCIATIONS – RENOUELLEMENT D'ADHESION A ADULLACT – RAPPOrTEUR : M. LE MAIRE**

*« ADULLACT est l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales.*



Voté le 28 mai 2017

*C'est une plateforme de dématérialisation spécialisée notamment pour les collectivités territoriales. A l'issue d'une consultation antérieure, il a été décidé d'adhérer à l'association pour permettre la transmission des actes à la Préfecture, la consultation des marchés publics et toute autre action de dématérialisation future.*

*Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré*

*APPROUVE l'adhésion de la commune à ADULLACT qui permet d'accéder aux services et de bénéficier des mises à jour correspondantes,*

*DIT que la cotisation 2014 s'élève à 1250€, en fonction du nombre d'habitants,*

*DIT que les crédits sont au Budget 2014 »*

**29 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°14 – ASSOCIATIONS – RENOUElLEMENT DE L'ADHESION DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU VIN – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

*« Il est proposé de poursuivre l'adhésion de la commune de Roquemaure à l'Association Nationale des Elus du Vin, pour être informés des évolutions réglementaires et mieux défendre le métier viticole.*

*Le Conseil Municipal, ayant ouï l'exposé, Et après en avoir délibéré*

*APPROUVE cette adhésion à l'A.N.E.V.*

*DIT que la cotisation 2014 s'élève à 320€ et que les crédits seront prévus au Budget »*

**29 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DECISIONS DU MAIRE EN SYNTHESE**

. N°2014\_026 du 22 avril 2014 visée le 23 avril : contrat de maintenance du logiciel LOGIPOL+ de la Police municipale avec ADELID pour 3 ans au coût de 193.20€ TTC an révisable

. N°2014\_027 du 22 avril 2014 visée le 23 avril : acceptation indemnité d'assurance SMACL pour réparation volets roulants à la piscine pour 1908€

**QUESTIONS DIVERSES**

Fin de séance à 20h40